

La Rochelle, le 12 décembre 2016

Monsieur

Olivier FALORNI

Député de la Charente-Maritime

Membre de la Commission du
Développement durable et de
l'Aménagement du territoire

Membre titulaire du
conseil d'administration du
Conservatoire de l'espace littoral et
des rivages lacustres

Membre de la
Commission supérieure du
Crédit Maritime Mutuel

Dossier suivi par :
Sébastien ARZALIER
Réf. OF/SA-RV0643-16

Monsieur,

C'est avec grand intérêt que j'ai pris connaissance de votre lettre-pétition par laquelle vous attirez mon attention sur le déploiement de nouveaux radars automobiles.

A titre préliminaire, je dois vous dire que je suis très attentif aux différents dispositifs mis en œuvre afin de réduire le nombre de tués sur les routes car, malheureusement, la mortalité est encore bien trop importante. Faut-il rappeler que l'année 2015 a enregistré une augmentation de 2,4% par rapport à 2014 et 6% par rapport à 2013.

Toutefois, sur le long terme, les chiffres de de la mortalité routière sont en forte diminution grâce aux politiques de sécurité routière menées depuis 2000. Le taux de mortalité a chuté de plus de 55% sur cette période.

Il s'agit de sauver des vies, vous comprendrez bien que cela doit être une préoccupation des pouvoirs publics.

Le modèle inauguré il y a treize ans a atteint ses limites et les chiffres le confirment. Alors que la vitesse moyenne des voitures avait très nettement baissé sur les routes de France (de 89,2 km/h en 2002 à 78,8 km/h en 2013), on note, l'an dernier, une tendance à la hausse de cette valeur, de 1 à 4 km/h en moyenne selon les réseaux.

La vitesse reste un facteur déterminant dans la majorité des accidents de la route. Quand ils sont installés dans des zones dangereuses, les nouveaux radars ont ainsi démontré leur efficacité en abaissant de 60% le nombre d'accidents graves. Le seul mois d'octobre a vu le nombre de tués réduit de plus de 16% par rapport au mois d'octobre 2015.

.../...

Néanmoins, je constate que certains de ces radars ne sont pas implantés sur des lieux particulièrement accidentogènes et ils perdent donc, dans ce cas, leur vocation première.

Concernant la vitesse, elle n'est pas la seule responsable des accidents de la route. Un certain nombre de comportements sont facteurs de risques. L'alcool au volant, le défaut de vigilance par l'utilisation du téléphone ou des oreillettes, mais également l'inadaptation, en toutes circonstances, de sa conduite aux conditions météorologiques, à la densité du trafic ou à la nature de l'infrastructure routière, sont autant de conduites à éviter pour épargner des vies.

Mais avant toute mesure coercitive, je suis partisan du changement collectif des comportements sur la route, encouragé par une prise de conscience commune, et qui doit permettre, en premier, de répondre à la problématique de la sécurité routière. A ce titre, toutes les initiatives en matière d'information sont à souligner comme la généralisation d'un module de sensibilisation à la sécurité routière en classe de seconde.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Très cordialement



Olivier FALORNI